



Marseille, le 15 mars 2020

Lettre ouverte

A

Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille  
Monsieur le Directeur du CP Marseille

Monsieur le Directeur,

Suite aux annonces du premier ministre hier 14 mars 2020, et la publication au journal officiel de l'Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, quelles mesures réelles contre sa propagation dans les établissements de la région ? Quelles mesures pour le CP Marseille ? Vont-elles être prises ?

Notre organisation syndicale connaît toute la sensibilité que cela engendre, mais il convient que vous preniez toutes les décisions nécessaires pour que le virus ne soit ni transporté, ni introduit dans nos structures pénitentiaires.

En tant que Secrétaire Locale du SLPFO CP Marseille, je vous sollicite afin de bien vouloir prendre **toutes les mesures rigoureuses et inévitables** afin de faire obstacle autant que possible à ce mal qui nous touche.

Le SLPFO CP Marseille et moi-même, nous vous demandons, d'interdire rapidement toute entrée extérieure non nécessaire à la continuité des missions confiées à notre institution, en termes clairs : le culte, la formation, les parloirs, les activités, etc....., doivent être rapidement suspendu.

Le SLPFO CP Marseille et moi-même, comptons sur votre clairvoyance afin de prendre toutes les préconisations et les décisions afin de protéger vos personnels.

Le SLPFO CP Marseille et moi-même, nous vous informons que sans décisions précises de votre part, chacun prendra toutes ses responsabilités. La situation n'est pas à prendre à la légère. Tous et toutes devons prendre **des précautions que ce soit à titre personnel ou professionnel.**

Des établissements ont eu l'intelligence de prendre des initiatives de restrictions pour limiter les parloirs et annuler les activités, n'attendez pas que nous soyons touchés pour prendre cette initiative.

Les tribunaux et les services judiciaires ont pris l'initiative d'organiser les débats par Visio-conférences afin de limiter les déplacements.

Le SLPFO CP Marseille vous demande la distribution de masques et de gels en quantité suffisante pour **tous les personnels**, notamment pour les services les premiers exposés tels que : le vestiaire, l'écrou, QA, les EJ, .... À défaut les personnels pourront exercer leur droit de retrait au moindre cas constaté **suspect**.

Le SLPFO CP Marseille et moi-même, nous vous souhaitons une bonne réception de la présente et sommes dans l'attente d'une mise en œuvre immédiate des mesures qui s'imposent.

**Catherine FORZI**  
**Secrétaire locale CP MARSEILLE**  
**Membre de Commission Exécutive du SNPFO**  
**Membre du Bureau de l'UD FO 13**  
**Tel : 06 32 54 31 77**